

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 9		

Séance du 24 MAI 2023

Date de la convocation
17 mai 2023

Date d'affichage
17 mai 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le VINGT QUATRE MAI

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. ROUSSELLE - M. MONPEYSSSEN - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - M. VAN ZELE

**Excusée :** Mme AUDIBERT

**Secrétaire de séance :** Mme LAURENT

2023 - 05 - 47

SUBVENTION

Voyage scolaire d'une classe de l'Ecole Maternelle de Meyne

**RAPPORTEUR :** Mme Aurélie LOUPIAS

Dans le cadre d'un projet pédagogique pour l'année 2022-2023 à destination des élèves d'une classe de Grande Section de l'Ecole Maternelle de MEYNE, une sortie scolaire « Séjour Musique » a été organisée sous forme d'un séjour au Centre MUSIFLORE à CRUPIES (26460).

Ce séjour a concerné 15 élèves de la classe de Grande Section et il s'est déroulé du 15 au 17 mai 2023 pour clôturer les trois années de collectivité au sein de la même classe.

Avec pour objectifs, sur place, de poursuivre ce qui a été travaillé en classe depuis le début de l'année scolaire : Initiation aux différentes formes d'expression et de découverte de l'univers musical :

- chants d'ensemble, activités d'écoute, ateliers de création, exploration sonore, utilisation de la voix (parlée et chantée), manipulation des instruments à percussion.

Le coût de ce voyage a été d'environ 3 800 €.

La participation financière des parents s'est élevée à 375 € (25 € par enfant).

Le financement de la FCPE a été de 800 €.

La Coopérative Scolaire a versé 1 500 €.

Il est proposé que la Ville participe à hauteur de 1 125 € (soit 25 € par enfant pour 3 jours).

Le séjour a été autorisé par le DASEN, autorité de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1 125 € au profit de l'Ecole Maternelle de Meyne.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS



